

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-070

du 13 juillet 2023

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 113

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre de l'étude de préfiguration du quartier de la médiathèque à Ussel, le marché est attribué à :

Groupement TOPOSCOPE/L'ECHAPPEE/STUDIS/CUER
81 Rue de la République
69002 LYON

Dont le mandataire est TOPOSCOPE

Pour un montant de **39 829,25 € HT**
(Tranche ferme + tranche optionnelle)

ARTICLE 2 : DURÉE

Le délai d'exécution de l'étude est fixé à 5 mois maximum à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et publiée sur le site internet de Haute-Corrèze Communauté.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 13 juillet 2023
Le président,
Pierre Chevalier

